

Vous inscrivez votre enfant de maternelle en accueil périscolaire
(centre de loisirs, accueil, restauration) :
voici les informations à conserver.

L'ORGANISATION DES JOURNÉES POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE

Lundis, mardis, jeudis et vendredis

7h30 - 8h30 Accueil
8h30 - 11h30 Temps scolaire
11h30 - 13h30 Pause méridienne (repas et ateliers)
13h30 - 15h45 Temps scolaire
15h45 - 18h30 Goûter / accueil du soir

Mercredi

7h30 - 8h30 Accueil
8h30 - 11h30 Temps scolaire
11h30 - 13h20 Pause méridienne (repas et accueil)
13h20 - 18h30 Centre de loisirs

Les Lieux d'accueils

- **Les accueils du matin, mercredi après-midi et les journées de vacances** se déroulent au Centre de loisirs (place Mireille Morvan)
- **Les goûters et accueils en soirées** se déroulent sur l'école et sur le Centre de loisirs.

Les horaires d'accès au centre de loisirs

- **16h (uniquement le mercredi) - et de 17h à 18h30 (porte à code).**
En dehors de ces horaires, les portes du centre restent fermées.

ACCUEIL MATIN : sans réservation préalable, il vous suffit de cocher l'accueil pour ouvrir l'inscription sur le planning et de déposer votre enfant quand vous avez besoin. Vous serez alors facturé selon la fréquentation de votre enfant.

RESTAURATION – ACCUEIL SOIR – MERCREDI, 2 profils d'inscription possibles :

- **Fréquentation occasionnelle** : par défaut, votre enfant n'est pas prévu. Quand vous avez besoin, vous pouvez l'inscrire ponctuellement auprès du service administratif enfance ou sur Les Parents Services en respectant les délais de modification *
- **Fréquentation régulière** : par défaut, votre enfant est prévu sur tous les jours cochés. Quand vous n'avez pas besoin, vous pouvez annuler l'accueil auprès du service administratif enfance ou sur Les Parents Services en respectant les délais de modification *

RAPPEL EN CAS DE MODIFICATION

* Toute modification d'inscription devra impérativement être effectuée **au plus tard le vendredi jusqu'à 16 heures de la semaine précédant** la prise en charge de votre (vos) enfant(s) auprès du service administratif, en mairie, ou par le biais du portail [Les Parents Services](https://lesparents-services.com).
Les animateurs et les enseignants ne sont en aucun cas chargés de prendre ces modifications.

PIÈCES À FOURNIR

- **Avis d'imposition 2024** (sur les revenus 2023)
- **Attestation d'assurance** responsabilité civile et individuelle accident extra-scolaire
- (Facultatif) Pour toute nouvelle adhésion au prélèvement mensuel : **formulaire d'adhésion dûment rempli et signé, accompagné d'un RIB.**
- Date du dernier rappel de vaccin **obligatoire** à renseigner dans la rubrique «renseignements médicaux» de la fiche sanitaire. A défaut, fournir un **certificat de vaccination**

VOS CONTACTS

Service administratif à l'enfance

tél. 01 60 35 40 08

contact.enfance@collegien.fr

Les Parents Services

<https://collegien.les-parents-services.com>

Olivia ENGERRAN BEARD

Responsable du service enfance,
en charge de l'équipe d'animation
tél. 01 60 35 99 60

direction.enfance@collegien.fr

Eric GHIRARDINI

Directeur Pôle Éducatif

eric.ghirardini@collegien.fr